

# RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

Dossier : 763-103

Décision : 12581  
Date : 26 mars 2024  
Présidente : Carole Fortin  
Régisseurs : Judith Lupien  
Simon Trépanier

---

**OBJET :** Avis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur une demande de délivrance d'un permis de transport de crème ou de lait de chèvre de la ferme d'un producteur à une usine laitière

---

**FERME MSA SENC**

Demanderesse

---

## DÉCISION

---

[1] **ATTENDU QUE** l'article 43.1 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, c. M-35.1) (la Loi) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) doit, à la demande du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (le Ministre), lui donner un avis sur les demandes de délivrance de permis d'exploitation d'usine laitière ou de transport de lait ou de crème de la ferme d'un producteur à une usine laitière;

[2] **ATTENDU QUE** l'article 43.1 de la Loi prévoit que l'avis au Ministre porte sur les conditions de mise en marché existant dans le secteur d'activités visé par la demande, les conditions d'approvisionnement en lait des usines de transformation et les effets possibles de la délivrance du permis sur l'industrie laitière et les consommateurs;

[3] **ATTENDU QUE** le Ministre requiert de la Régie un avis sur la demande de « Ferme MSA SENC », pour l'autoriser à transporter du lait de chèvre en bidons à partir de la ferme laitière « La Chèvrerie aux Quatre Vents inc. » située au 1953, rue du Pont à Saint-Lambert vers l'usine laitière Ferme MSA SENC située au 1139, rang Saint-Joseph à Saint-Flavien;

[4] **ATTENDU QUE** la Régie a homologué la convention de mise en marché dans le secteur laitier entre les Producteurs de lait de chèvre du Québec et les entreprises de transformation de lait de chèvre;

[5] **ATTENDU QUE** les intervenants concernés de l'industrie ont été informés de cette demande et qu'ils n'ont formulé aucun commentaire ou objection;

[6] **ATTENDU QUE** ce projet ne soulève pas d'enjeu quant aux conditions de mise en marché et quant aux conditions d'approvisionnement en lait des usines de transformation;

**EN CONSÉQUENCE**, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec recommande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de délivrer en faveur de « Ferme MSA SENC » un permis de transport de lait ou de crème, pour l'autoriser à transporter du lait de chèvre en bidons à partir de la ferme laitière « La Chèvrerie aux Quatre Vents inc. » située au 1953, rue du Pont à Saint-Lambert vers l'usine laitière Ferme MSA SENC située au 1139, rang Saint-Joseph à Saint-Flavien.

---

(s) Carole Fortin

---

(s) Judith Lupien

---

(s) Simon Trépanier